

Euler Hermes Recouvrement France
Agence Procédures Collectives Sud
1, place des Saisons
92048 Paris La Défense Cedex
FRANCE
Fax :

RECOMMANDÉ AR

Référence à Rappeler :
Affaire : 6642607Z-R1 CPC
Suivie par : ABIR GARA
Tel : 06.08.90.17.15
ING Luxembourg
78931 GUERVILLE
c/ RONCAROLO
33114 LE BARP

LAURA LAFON
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX
FRANCE

RECOMMANDÉ AR

Paris La Défense, le 29 juillet 2025

Cher Maître,

Nous revenons vers vous en application de l'article L 622-27 du Code de Commerce pour faire suite à votre courrier portant contestation de la créance détenue par ING Luxembourg à l'égard de la société RONCAROLO.

La débitrice entend contester la somme de 5 645,99€ au motif que les pièces justificatives n'ont pas été jointes.

Nous sommes surpris de cette contestation dans la mesure où la déclaration était accompagnée des pièces justifiant de l'intégralité de la créance, et en particulier un relevé de compte certifié conforme accompagné des factures satisfaisant ainsi complètement aux dispositions de la loi et au principe de la liberté de la preuve en matière commerciale.

Dans ces conditions, nous vous informons maintenir les droits à créance de notre mandante au passif de votre **administrée** pour un montant de **5 645,99€** à titre chirographaire.

Enfin, nous vous serions obligés de bien vouloir nous confirmer que, compte tenu de ces éléments, vous n'entendez pas maintenir cette contestation devant Monsieur le Juge Commissaire.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Le chargé de gestion
Mme ABIR GARA
Par délégation.

